

**Rapport de la Commission de gestion du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR11.16PR du 27 mai 2011  
concernant  
les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée  
d'examiner la gestion des biens communaux en 2010.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (CG) a siégé le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Elle était composée de Mesdames Catherine Carp, Hélène Grand-Greub, Josy Tessa et de Messieurs Jean-David Chapuis, Eric Gentizon, Jean-Louis Klaus, Alfons Reiter et Alain Willommet. Monsieur Sylvain Pittet est excusé.

### **Administration générale**

#### **Observation**

La CG accepte la réponse. Elle précise toutefois qu'elle a toujours estimé que le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville est le meilleur endroit pour l'accueil de la population.

#### **Observation 1.1**

La CG refuse pour la quatrième fois la réponse de la Municipalité. Elle estime que cette harmonisation des horaires est nécessaire pour le service à la population et qu'elle aurait pu être effective durant cette législature. Chaque service doit être accessible de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sans augmentation du personnel.

#### **Observation 1.2**

La CG accepte la réponse de la Municipalité. Elle restera attentive à l'évolution de ce projet.

### **Urbanisme et bâtiments**

#### **Observation 3.1**

La CG accepte la réponse de la Municipalité. Elle souhaite vivement que la communication prévue soit suivie d'un projet concret dans les prochains mois.

#### **Observation 3.2**

La CG accepte la réponse de la Municipalité. Elle attend avec intérêt l'évolution de ce véritable projet urbanistique. Elle se réjouit de la mise place du magnifique résultat du concours. Celui-ci apporte des idées novatrices et séduisantes qui pourront être mises en œuvre par les entreprises régionales.

### **Service des travaux et environnement**

#### **Observation 4.1**

La CG accepte la réponse de la Municipalité.

#### **Observation 4.2**

La CG accepte la réponse de la Municipalité.

## **Service des énergies**

### **Observation 5.1**

La CG accepte la réponse de la Municipalité.

### **Observation 5.2**

La CG accepte la réponse de la Municipalité. Elle rappelle que le rôle de la CG est d'examiner la gestion des affaires communales, donc le bon fonctionnement des services.

## **Observation concernant toute l'administration communale**

### **Observation générale pour tous les services**

La CG accepte la réponse de la Municipalité.

## **Police et Sports**

### **Observation 6.1**

La CG accepte la réponse de la Municipalité.

En conclusion, et sous réserve des remarques ci-dessus, la Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres présents, prend acte des réponses données par la Municipalité en y apportant l'amendement suivant :

Art. 1. Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, à l'exception de la réponse à l'observation 1.1.

Art. 2. Inchangé

Art. 3. Inchangé

Yverdon-les-Bains, le 1er juin 2010

Pour la Commission de Gestion

Eric Gentizon